

Commissions: Conseil des droits de la femme et de l'égalité des genres.

Problématique: Quels objectifs et projet pour une inclusion professionnelle et sociale ainsi que pour la défense des droits de la femme?

Auteur: Espagne

Le gouvernement de l'Espagne dirigé par Pedro Sanchez est un gouvernement de gauche, socialiste, héritier des actions entreprises par le gouvernement de Jose Luis Rodriguez Zapatero entre 2004 et 2012, en matière d'égalité des genres. Un véritable pacte d'État a été mis en place avec son successeur Mariano Rajoy. Le gouvernement actuel se caractérise par des prises de position encore plus fortes sur ce sujet. Pedro Sanchez a nommé autant d'hommes que de femmes en respectant les rangs, attribuant autant de portefeuilles ministériels prioritaires aux femmes qu'aux hommes.

Pedro Sanchez défend que l'Espagne doit être un référent mondial du féminisme. Nous, son gouvernement, défendons aussi que lutter contre la violence machiste doit être une priorité, un fléau qui n'a pas de nom ni peut être traité avec des euphémismes.

C'est pourquoi notre participation à cette commission est du plus grand intérêt pour notre pays. Nous souhaitons participer à ce que l'égalité des genres devienne une priorité pour tous les pays. Que les générations futures soient éduquées et prennent conscience de l'importance de ce problème et que l'on puisse abolir les discriminations faites aux femmes.

L'Espagne est classée aujourd'hui comme étant le 9e pays Européen en terme d'égalité des genres selon l'Institut Européen pour l'Égalité des Genres et pour en arriver là nous avons fait voter au parlement, deux lois fondamentales la Ley Orgánica, 3/2007 (Egalité effective des Femmes et des Hommes) et la Loi, Ley Orgánica 1/2004, (mesures de protection intégrales contre la violence de genre). Nous avons l'ambition de réformer la Constitution en incluant une régulation spécifique sur l'égalité homme/femme. Cette réglementation porterait à la fois sur des sujets concernant l'emploi, la santé, l'éducation et la protection contre la violence de genre. Le travail entrepris en votant déjà plusieurs décrets, deux lois et en modifiant une loi organique montre notre engagement sur ce sujet.

Il y a trois ans, le 8 mars 2018, l'Espagne vivait sa première grande grève féministe, à laquelle presque 6 millions de personnes ont participé par des arrêts de travail et près de 350.000 personnes sont descendues dans la rue pour revendiquer la fin de la brèche salariale homme/femme, la fin du harcèlement et de la violence contre les femmes. Cette manifestation sans précédents, a été suivie par de nombreux pays et a été l'instigatrice d'autant de manifestations dans le monde entier.

Très récemment nous avons fait voter une loi garantissant un droit pour les pères de profiter d'un congé paternité aussi long que celui des mères. Cette disposition a pour objectif un plus grand partage des tâches liées à l'éducation des enfants et une plus grande implication des pères. Cela permettra à terme de faire évoluer les mentalités.

Mais, malgré les progrès et les positions fermes de ce gouvernement, l'Espagne n'est pas à l'abri d'un retour vers des périodes plus sombres, où la position de la femme était inférieure à celle de l'homme, où elle ne disposait pas le droit à décider pour elle même ou pour sa santé. Des partis politiques de droite (Vox notamment), questionnent la position de la femme dans la société, dans le travail. La loi sur l'avortement est remise en question par ces partis politiques.

Si la consolidation des positions gagnées pour cette égalité est encore à l'ordre du jour, le chemin est encore long à parcourir pour arriver à une véritable parité des genres.

Pour que le retour en arrière soit impossible nous devons mettre en place les mécanismes qui rendent cette égalité incontestable. C'est pourquoi nous tenons tant à ce que les lois pour le droit à l'avortement, la non discrimination des femmes au travail et la protection contre la violence soient inscrites dans la constitution. La remise en cause de ces droits, la violence machiste doivent être plus sévèrement punies. La période que nous traversons notamment pendant les confinements a vu augmenter le nombre de demandes d'aide contre la violence machiste, un bond de plus de 61% de plus selon le Ministère de l'Égalité. Nous trouvons cette situation intolérable, et c'est notre devoir de tout faire pour que ces statistiques régressent dans notre pays mais également dans le reste de pays. L'Espagne ne peut être insensible au sort réservé à d'autres femmes dans le monde, notamment dans les pays qui ne suivent pas de si près cette question. Il en va de notre responsabilité de mettre cette question au centre des débats de cette commission.

Nous devons arriver à ce que les droits fondamentaux soient inscrits dans les lois fondamentales de nos pays amis, à ce que le droit à l'éducation soit garanti pour toutes les petites filles, à ce qu'elles puissent aller aussi loin qu'elles le souhaitent dans leurs études et à exercer le métier qu'elles auront choisi. Dans le monde du travail, la brèche salariale doit être comblée, et le plafond de verre que de nombreuses femmes éprouvent soient pulvérisé. Des quotas de femmes à la tête des conseils d'administration doivent être instaurées pour les entreprises internationales, et pour que celles-ci aient le droit de fermer des accords commerciaux avec des entreprises Européennes. C'est par l'imposition de quotas, par des sanctions en cas de non respect de cette parité et égalité que nous ferons avancer le système.

En tant qu'organisme international, nous devons nous doter d'outils de contrôle pour que l'éducation fasse évoluer les mentalités.

Pour conclure, l'Espagne s'engage à continuer à travailler pour faire progresser ce droit fondamental, celui de l'égalité des genres. Nous voulons être un pilier de cette réforme, nous appelons à candidature tous les pays pour qu'ils nous aident à inscrire durablement l'égalité des genres dans les lois des pays membres de cette assemblée.